



**ARRETE**  
*portant désignation des membres du jury d'examen*

*1er semestre et 2ème semestre  
1ère session et 2ème session  
Licence  
1ère année  
MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUÉES AUX SC. HUMAINES ET SOCIALES - MIASHS  
GESTION  
parcours Numérique et management*

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE**

**Vu** le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;  
**Vu** le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

**ARRETE :**  
Sont nommés pour l'année universitaire 2024-2025, membres du jury d'examen ( 1er semestre et 2ème semestre ) de 1ère session et 2ème session

**Licence  
1ère année  
MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUÉES AUX SC. HUMAINES ET SOCIALES - MIASHS  
parcours Numérique et management**

- AMBLARD Frédéric - Professeur des Universités
- BECHTET Pascal - enseignant contractuel
- MARTINEZ Sophie - enseignant contractuel
- GINEZ Christophe - professeur sous convention

**Article 2**

Le jury sera présidé par :

AMBLARD Frédéric - Professeur des Universités

**Article 3**

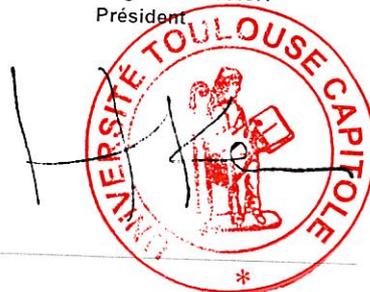
Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

**Article 4**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 05/11/2024

Hugues KENFACK  
Président





**ARRETE**  
*portant désignation des membres du jury d'examen*

*1er semestre et 2ème semestre  
1ère session et 2ème session  
Licence  
2ème année  
MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUÉES AUX SC. HUMAINES ET SOCIALES - MIASHS  
GESTION  
parcours Numérique et management*

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE**

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;  
Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

**ARRETE :**  
Sont nommés pour l'année universitaire 2024-2025, membres du jury d'examen ( 1er semestre et 2ème semestre ) de 1ère  
Sont nommés pour l'année universitaire 2023-2024, membres du jury d'examen ( 1er semestre et 2ème semestre ) 1ère session  
et 2ème session

**Licence  
2ème année  
MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUÉES AUX SC. HUMAINES ET SOCIALES - MIASHS  
parcours Numérique et management**

- AMBLARD Frédéric - Professeur des Universités
- BECHTET Pascal - enseignant contractuel
- MARSAN Laurent - enseignant contractuel
- BOUR Raphaëlle - enseignant contractuel

**Article 2**

Le jury sera présidé par :  
AMBLARD Frédéric - Professeur des Universités

**Article 3**

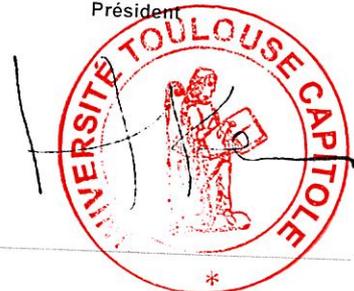
Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

**Article 4**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 05/11/2024

Hugues KENFACK  
Président





**ARRETE**  
*portant désignation des membres du jury d'examen*

*1er semestre et 2ème semestre  
1ère session et 2ème session  
Licence  
3ème année*

*MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUÉES AUX SC. HUMAINES ET SOCIALES - MIASHS  
parcours Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE)*

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE**

**Vu** le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

**Vu** le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés pour l'année universitaire 2024-2025, membres du jury d'examen ( 1er semestre et 2ème semestre ) de 1ère session et 2ème session

**Licence**

**3ème année**

**MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUÉES AUX SC. HUMAINES ET SOCIALES - MIASHS  
parcours Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE)**

- BERRO Alain, Maître de conférences
- GAUDOU Benoit - Professeur des Universités
- LAVAL Sylvie - Maître de conférences
- TRUONG Duc Hieu - vacataire d'enseignement

**Article 2**

Le jury sera présidé par :

BERRO Alain, Maître de conférences

**Article 3**

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

**Article 4**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 05/11/2024

Hugues KENFACK  
Président

